

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Derux**Code du produit:** 100476, 100477**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pinoadène (ISO)
cloquintocet-mexyl

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  Asp. Tox. 1, H304  Aquatic Chronic 2, H411	≥25-<30%
CAS: 107-41-5 EINECS: 203-489-0	2-méthyl-2,4-pentanediol  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥10-<20%
CAS: 243973-20-8	pinoadène (ISO)  Repr. 2, H361d  Aquatic Acute 1, H400  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	≥3-<10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

		(suite de la page 2)
CAS: 99607-70-2 Numéro CE: 619-447-3	cloquintocet-mexyl <ul style="list-style-type: none">  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 	≥1-<2,5%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène <ul style="list-style-type: none">  Carc. 2, H351  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  Acute Tox. 4, H302 	≥0,25-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais.

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

· Après ingestion:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 3)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Eviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

107-41-5 2-méthyl-2,4-pentanediol

VLEP Valeur momentanée: 125 mg/m³, 25 ppm

91-20-3 naphthalène

VLEP Valeur à long terme: 50 mg/m³, 10 ppm
C2

· **DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:
tris(2-ethylhexyl) phosphate

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 4)

Travailleurs Inhalation Long terme - effets systémiques 350 mg/m³
Travailleurs Inhalation Aigu - effets systémiques 2800 mg/m³
Travailleurs Dermale Long terme - effets systémiques 50 mg/kg
Travailleurs Dermale Aigu - effets systémiques 40 mg/kg
Consommateurs Dermale Aigu - effets systémiques 200 mg/kg
Consommateurs Dermale Long terme - effets systémiques 25 mg/kg
Consommateurs Inhalation Aigu - effets systémiques 500 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques 62,5 mg/m³
Consommateurs Oral(e) Aigu - effets systémiques 200 mg/kg
Consommateurs Oral(e) Long terme - effets systémiques 25 mg/kg
2-méthyl-2,4-pentanediol
Travailleurs Inhalation court terme - effets local 98 mg/m³
Travailleurs Inhalation long terme - effets systémiques 14 mg/m³
Travailleurs Inhalation long terme - effets local 49 mg/m³
Travailleurs Dermale Long terme - effets systémiques 2 mg/kg
Consommateurs Inhalation court terme - effets local 49 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques 3,5 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets local 25 mg/m³
Consommateurs Oral(e) Long terme - effets systémiques 1 mg/kg
Consommateurs Dermale Long terme - effets systémiques 1 mg/kg
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié Utilisation industrielle Dermale Long terme - effets systémiques 12,5 mg/kg
Utilisation industrielle Inhalation Long terme - effets systémiques 151 mg/m³
Consommateurs Dermale Long terme - effets systémiques 7,5 mg/kg
Consommateurs Oral(e) Long terme - effets systémiques 32 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques 7,5 mg/kg
cloquintocet-méxyle
Utilisation industrielle Dermale Exposition à long terme, Effets systémiques 3,33 mg/kg
Utilisation industrielle Inhalation Exposition à long terme, Effets systémiques 0,303 mg/m³

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

tris(2-ethylhexyl) phosphate

Station de traitement des eaux usées 1 mg/l

2-méthyl-2,4-pentanediol

Eau douce 0,429 mg/l

Eau de mer 0,0429 mg/l

Sédiment d'eau douce 1.79 mg/kg

Sédiment marin 0,179 mg/kg

Sol 0.11 mg/kg

cloquintocet-méxyle

Eau douce 0,0018 mg/l

Sédiment d'eau douce 0,934 mg/kg poids sec (p.s.)

Eau de mer 0,00018 mg/l

Sédiment marin 0,0934 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol 0,463 mg/kg poids sec (p.s.)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 5)

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



À court terme ou à faible charge: demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149);
Lors d'une exposition prolongée: masque respiratoire complet avec filtre combiné (gaz et particules) A2B2E2K1HG-P3

Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent ou des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

· Aspect:	Clair
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Sucrée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:	4,5
-------------------------	-----

Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
---	----------------

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
--	----------------

· Point d'éclair	103 °C
------------------	--------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
---------------------------------	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--------------------------------------	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
--------------------------	--------------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 6)

· Densité à 25 °C:	0,965 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Emulsionnable
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	50 mPas
Cinématique à 40 °C:	24,23 mm ² /s
· 9.2 Autres informations	Tension superficielle: 30.0 mN/m, 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>2,42 mg/l (rat)

243973-20-8 pinoxadène (ISO)

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	4,63 mg/l (ATE)

99607-70-2 cloquintocet-mexyl

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 4h	>0,935 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation possible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 7)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC50 48h	1,8 mg/l (daphnia magna)
ErC50 72	61 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	70,71 mg/l (Danio rerio)
NOEC 72h	6,4 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

243973-20-8 pinoxadène (ISO)

EC50 48h	52 mg/l (daphnia magna)
ErC50 72h	41 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	10,3 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC 28zd	6,6 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC 7d	0,73 mg/l (lemna gibba)

99607-70-2 cloquintocet-mexyl

EC50 48h	>0,82 mg/l (daphnia magna)
ErC50 72h	>2,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge))
LC50 96h	>0,97 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC 72h	0,12 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge))

· 12.2 Persistance et dégradabilité

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Biodégradabilité: Facilement biodégradable.

pinoxaden:

Biodégradabilité: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Dégradation par périodes de demi-vie: 0.3 jr

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

cloquintocet-méxyle:

Biodégradabilité: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Dégradation par périodes de demi-vie: 0.4 jr

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

pinoxaden:

Bioaccumulation: Pas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- octanol/eau: log Pow: 3.2 (25 °C)

cloquintocet-méxyle:

Bioaccumulation: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- octanol/eau: log Pow: 5.24 (25 °C)

· 12.4 Mobilité dans le sol

pinoxaden:

Répartition entre les compartiments environnementaux: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 0.1 - 1.8 jr)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

cloquintocet-méxyle:

Répartition entre les compar- timents environnementaux: immobile

Stabilité dans le sol: Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 2.4 jr)

· Effets écotoxiques:

- **Remarque:** Toxique pour les organismes aquatiques.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

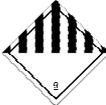
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA · ADR
 · IMDG
 · IATA
 · ADR, IMDG, IATA | <p>UN3082
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), pinoxadène (ISO))
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (solvent naphtha (petroleum), heavy arom., pinoxaden (ISO)), MARINE POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (solvent naphtha (petroleum), heavy arom., pinoxaden (ISO))</p> |
|   | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · ADR, IMDG, IATA | <p>9 Matières et objets dangereux divers.
9
III</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): | <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: | <p>Attention: Matières et objets dangereux divers.
90
F-A,S-F</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels | <p>5L
Code: E1
3
-</p> |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE), PINOXADÈNE (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52):

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

- **Classe de pollution des eaux:**

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2020

Révision: 20.10.2020

Nom du produit: Derux

(suite de la page 10)

H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

· **Contact:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR